

Note de service

Destinataires : Médecins omnipraticiens, médecins spécialistes, infirmières praticiennes spécialisées de première ligne, infirmières et gestionnaires des services concernés.

Expéditeur : René Gélinas, coordonnateur clinico-administratif Optilab
Élaine Raymond, chef du service de biologie médicale
Julie Savignac, Adjointe au directeur des services professionnels

Date : Le 7 juin 2024

Objet : **Déploiement du dépistage du cancer du col par le test VPH en 1^{ère} intention**
Phase de déploiement au CISSS de Lanaudière

Il nous fait plaisir de vous annoncer l'implantation du test de détection des virus du papillome humain (test VPH) comme test de dépistage primaire du cancer du col en remplacement du test Papanicolaou (Pap test) pour la population des femmes âgées de 25 à 65 ans inclusivement.

Une approche détectant les 14 VPH oncogènes sur des échantillons cervicaux acheminés au laboratoire dans un milieu de cytologie a récemment été implantée au HPLG. La détection d'un VPH oncogène enclenchera une analyse de cytologie liquide, tel qu'indiqué dans l'algorithme de l'INESSS¹.

Le tableau suivant présente les phases de déploiement selon les secteurs :

Clinique externe de gynécologie HPLG	Mai 2024 – Test VPH en fonction
Première ligne – GMF, GMF-U et Cliniques médicales du SUD de Lanaudière (lorsque votre clinique est desservie par le laboratoire de HPLG)	Juin 2024
Clinique externe de gynécologie CHDL	Octobre 2024
Première ligne – GMF, GMF-U et Cliniques médicales du NORD de Lanaudière (lorsque votre clinique est desservie par le laboratoire du CHDL)	Octobre 2024
CLSC ou autres services du CISSS de Lanaudière où les infirmières effectuent présentement des Pap test à partir de l'ordonnance collective OC CISSSL59 ²	Date à déterminer. En attente du déploiement d'une ordonnance collective du CISSS référant au protocole médical national de l'INESSS

¹ INESSS : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

² OC CISSSL59 initier le prélèvement d'une cytologie cervicale (Pap test) et le prélèvement pour le dépistage VPH.

L'INESSS a récemment déployé un protocole médical national (PMN) afin que le personnel infirmier puisse demander un test VHP en première intention de dépistage du cancer du col. En attente d'une ordonnance collective au CISSS de Lanaudière référant au PMN, l'ordonnance collective OC CISSSL59 « *Initier le prélèvement d'une cytologie cervicale (Pap test) et le prélèvement pour le dépistage VPH* » demeure active intégralement.

Les infirmières, actuellement formées pour effectuer un prélèvement pour un Pap test, pourraient effectuer, sous prescription médicale individuelle, le prélèvement du test VPH dans le milieu « Thinprep », selon les indications. Dans ce cas, le médecin ou l'IPS demeure responsable du suivi des résultats.

Vous recevrez la documentation complète et une invitation à un midi-conférence en fonction de la date d'implantation du test VPH dans votre secteur.

Entre-temps, si vous souhaitez consulter la documentation et les outils en lien avec ce déploiement, vous pouvez consulter la page web du CISSS de Lanaudière dans la section « *Professionnel* », sous l'onglet « *Cancérologie* ». Vous pouvez aussi y accéder rapidement via le lien suivant :

<https://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec le centre de coordination des services régionaux à l'adresse suivante :

14ciasslan.pgdcs@ssss.gouv.qc.ca

Merci à vous pour votre collaboration.